

## Tarifs de l'année scolaire 2022-2023

Choix du régime (à cocher)	BTS	BTS ELEC 1 <sup>ère</sup> année	BTS ELEC 2 <sup>ème</sup> année	BTS FED 1 <sup>ère</sup> année	BTS FED 2 <sup>ème</sup> année
<b>EXTERNAT (repas à la carte (1))</b>	<input type="checkbox"/>				
<b>Chèque de Réservation (mensualité septembre)</b>	<b>101 €</b>				
Contribution scolaire	1058 €				
Cotisations et assurance	57 €				
<b>Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)</b>	<b>101.40 €</b>				
<b>DEMI-PENSION (forfait)</b>		<input type="checkbox"/> <b>OPTION Demi-pension (déduction comprise des repas non pris pendant les périodes de stage)</b>			
<b>Chèque de Réservation (mensualité septembre)</b>		<b>203 €</b>	<b>209 €</b>	<b>197 €</b>	<b>221 €</b>
Demi-pension		1 119 €	1 184 €	1 054 €	1 314 €
Contribution scolaire		1058 €	1058 €	1058 €	1058 €
Cotisations et assurance		57 €	57 €	57 €	57 €
<b>Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)</b>		<b>203.10 €</b>	<b>209.00 €</b>	<b>197.20 €</b>	<b>220.80 €</b>
<b>HEBERGEMENT avec ou sans Demi-Pension (forfait)</b>	<input type="checkbox"/> <b>Hébergement seul</b> Nuits et petits déjeuners	<input type="checkbox"/> <b>Option Demi-Pension + Hébergement (déduction comprise des repas non pris pendant les périodes de stage)</b>			
<b>Chèque de Réservation (mensualité septembre)</b>	<b>243 €</b>	<b>344 €</b>	<b>350 €</b>	<b>339 €</b>	<b>362 €</b>
<b>Chèque de caution chambre étudiante + clés (2)</b>	<b>215 €</b>	<b>215 €</b>	<b>215 €</b>	<b>215 €</b>	<b>215 €</b>
Hébergement	1 555 €	1 555 €	1 555 €	1 555 €	1 555 €
Repas (midi uniquement)	<b>(1)</b>	1 119 €	1 184 €	1 054 €	1 314 €
Contribution scolaire	1 058 €	1058 €	1058 €	1058 €	1058 €
Cotisations et assurance	57 €	57 €	57 €	57 €	57 €
<b>Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)</b>	<b>242.70 €</b>	<b>344.50 €</b>	<b>350.40 €</b>	<b>338.50 €</b>	<b>362.20 €</b>
<b>HEBERGEMENT PENSION COMPLETE (forfait)</b>		<input type="checkbox"/> <b>Option Pension complète (déduction comprise des repas non pris pendant les périodes de stage)</b>			
<b>Chèque de Réservation (mensualité septembre)</b>		<b>426 €</b>	<b>436 €</b>	<b>415 €</b>	<b>458 €</b>
<b>Chèque de caution chambre étudiante + clés (2)</b>		<b>215 €</b>	<b>215 €</b>	<b>215 €</b>	<b>215 €</b>
Hébergement		1 555 €	1 555 €	1 555 €	1 555 €
Repas		2 013 €	2 130 €	1 896 €	2 364 €
Contribution scolaire		1058 €	1058 €	1058 €	1058 €
Cotisations et assurance		57 €	57 €	57 €	57 €
<b>Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)</b>		<b>425.70 €</b>	<b>436.40 €</b>	<b>415.10 €</b>	<b>457.60 €</b>

(1) Une carte de cantine sera donnée à chaque BTS externe

Carte à créditer d'avance par chèque, espèces ou CB. Prix unitaire du repas = 8 €

(2) 265 € si prêt d'une télécommande pour le portail d'entrée en soirée



### **1. AIDES :**

- BOURSE étudiante = se renseigner auprès du CROUS

### **2. REMISES :**

- Une remise sur le montant de la contribution est accordée en fonction du nombre d'enfants scolarisés à l'Ensemble Scolaire : **-15 %** pour le 2ème enfant ; **-35 %** pour le 3ème enfant ; **-100 %** pour le 4ème enfant.

### **3. REGLEMENT :**

- **Le chèque de réservation doit être donné à l'inscription ou réinscription, il sera encaissé en septembre en règlement du mois de septembre.**
- **Pour les BTS qui ont choisi de l'hébergement = Joindre le chèque de caution avec le chèque de réservation**
- Règlement suivant l'échéancier noté sur la 1ère facture, les factures sont établies par année.
- Pour les familles en faisant la demande par écrit au service comptabilité, le règlement peut être réparti sur 12 mois.
- Nous vous invitons à régler par prélèvement automatique mensuel (tiré le 10 de chaque mois) ainsi le règlement de votre facture est échelonné, il vous suffit pour cela de remplir une autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire). Attention, en cas de non-paiement d'une mensualité, celle-ci sera automatiquement reportée sur les échéances restantes dues.
- **Tout changement (adresse, téléphone, situation familiale, adresse mail,...) doit être signalé par écrit au secrétariat.**
- En cas de changement de compte bancaire, le nouveau RIB devra être adressé au service comptabilité avant le 20 du mois.

### **4. LA CONTRIBUTION DES FAMILLES inclut :**

- La contribution scolaire qui permet de faire face : aux frais relatifs à l'immobilier (achats, agrandissements, gros travaux de rénovation) à l'acquisition de matériels et d'équipements scientifiques, informatiques, scolaires ou sportifs, aux frais relatifs à la Pastorale (Catéchèse et vie religieuse dans les établissements) aux achats de certaines fournitures (photocopies dans tous les niveaux, livres, petites fournitures scolaires...).
- les cotisations diverses : DDEC, CODIEC, Assurances, UROGEC.

### **5. LES AUTRES FRAIS à prévoir:**

- Une ramette de papier de 3 € sera facturée en début d'année.
- Pour accéder à l'établissement, un badge sera remis à chaque nouvel élève. Il sera facturé 10 € et sera déduit de la facture de clôture à la restitution de celui-ci (au terme de la scolarité). En cas de perte du badge, il sera fourni un nouveau badge contre un chèque de 10 €.
- Photographies scolaires, sorties exceptionnelles et/ou pédagogiques.
- Les chèques sont à établir à l'ordre de OGEC UNION SAINT MICHEL, éviter les règlements en espèces. Les manuels prêtés par l'établissement doivent être rendus en fin d'année scolaire. Attention, tout manuel abîmé ou perdu sera facturé 15 €.
- **Frais de dossier : 45 € par chèque** à la première inscription au sein de l'Ensemble Scolaire Saint Michel et valable pour tout le cycle (non remboursables), à donner avec le dossier administratif.

### **-Indemnités de résiliation en cours de cycle :**

Egale au montant annuel de la contribution des familles.



## **6. APEL (Association des Parents d'Elèves : (Facultatif)**

Cotisation aux instances départementales, régionales, nationales. Abonnement à la revue "Famille éducative", contribution au financement de projets APEL dans l'établissement, pour l'aîné de la famille. Cette cotisation de 18 € sera facturée et intégrée à votre échéancier (sauf courrier de refus avant le 21/08/2022).

## **7. DEMI-PENSION ET INTERNAT :**

- **Facturation annuelle** : **Une fois ce document signé**, seule une demande écrite reçue avant le **30 septembre 2022** peut permettre de changer le régime. **APRES cette date, le régime sera définitif pour l'année scolaire**, sauf cas exceptionnel d'autorisation : déménagement, raison médicale, perte d'emploi (attention de bien remplir la grille tarifaire, prendre le temps de la réflexion).
- En cas d'absence, les repas non pris et les frais annexes sont déduits à hauteur de 6,5 € à compter de la 2ème semaine d'absence.
- Pendant la période de stage, les repas et les frais annexes sont déduits à hauteur de 6,5 € (déduction comprise dans la grille tarifaire).
- En cas d'exclusion temporaire, les frais de demi-pension et d'internat sont dus.
- En cas de non-paiement dû à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à la cantine ou à l'internat, et ce, après avoir averti les parents (par lettre, par téléphone).

Le chèque de réservation est versé à l'inscription pour les nouveaux inscrits et au plus tard avant le 30 juin 2022. La place d'internat ne sera prise en considération qu'à partir de la réception de ce chèque d'acompte. Sans règlement à cette date, votre place sera attribuée à un(e) élève en liste d'attente.

Pour tout renseignement sur les tarifs, ne pas hésiter à contacter Mme BERGER au service comptable.

Pris connaissance des conditions tarifaires

Le ...../...../..... à .....

**Responsable – Nom – prénom** : .....

**Elève concerné Nom - Prénom** : .....

**Signature** :

A retourner à l'ensemble scolaire Saint Michel avec le chèque de réservation.